

SOMMET CLIMATE CHANCE EUROPE

07-08 mars 2022

#SCCE2022



Quelle stratégie pour réduire les émissions importées?

Description :

Alors que les émissions territoriales de CO2 de l'Union européenne diminuent depuis plusieurs années, les émissions importées sont, elles, en constante augmentation. On entend par émissions importées les gaz à effets de serre émis sur d'autres continents pour la fabrication et le transport de produits consommés en Europe. Aujourd'hui peu ou mal prises en compte dans les stratégies de lutte contre le changement climatique, les émissions importées ne peuvent plus être ignorées dans les politiques climatiques. Mais le sujet est complexe, entre refus de changer nos modes de vie quand il s'agit d'importer les aliments de notre bétail et difficulté de faire accepter par les pays exportateurs nos propres règles. Comment mieux les calculer ? Comment mettre en place des filières de substitution ? Quelle place pour les législations carbone aux frontières de l'Union ? Quelles possibilités de contrôle ?

Président : Jérôme BOUTANG, Directeur Général CITEPA (Centre d'Etudes de la Pollution Atmosphérique et Gaz à Effet de Serre)

Modérateur : Bruno REBELLE, Directeur Général du Cabinet TRANSITIONS

Interventions :

- **Sébastien SOLEILLE**, Responsable transition énergétique et environnement, BNP Paribas
- **Aurélien SAUTIERE**, Directeur exécutif, label FSC France
- **Antoine MEUNIER**, chargé de plaidoyer agriculture, alimentation, WWF France

Résumé des débats

Les intervenants et participants de l'atelier « Stratégie pour réduire les émissions importées » qui s'est tenu le 8 mars de 10 à 12h00 dans le cadre du SCCE 2022 ont retenu les recommandations suivantes :

Deux leviers majeurs sont identifiés pour favoriser une réduction des émissions importées :

- La mobilisation et l'outillage des consommateurs pour qu'ils fassent des choix dûment informés en privilégiant l'achat de produits et/ou de services ayant un moindre contenu carbone.
- La mise en place de stratégies nationales et européennes et de réglementations contribuant à faire évoluer les échanges au dépend des importations de produits et services plus émetteurs que leurs équivalents européens.

SOMMET CLIMATE CHANCE EUROPE

07-08 mars 2022

#SCCE2022



PROPOSITIONS THÉMATIQUES POUR LA MISE EN PLACE DU PACTE VERT POUR L'EUROPE

N°	Thème	Politique européenne	Proposition
1		Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières de l'Europe	L'activation de ces deux leviers nécessite en préalable une meilleure compréhension et une mesure plus robuste des contenus carbone des produits et services, en général, et des produits et services importés en particulier. Les participants invitent l'Union Européenne et les États membres à un saut méthodologique significatif pour produire ces informations essentielles à l'élaboration de mesures fondées sur des données suffisamment robustes.
2			Dans cet approfondissement de la compréhension des contenus carbone des produits et services importés, il sera particulièrement important de repérer les effets induits d'une possible réduction des émissions importés, pouvant se traduire par une augmentation nette des émissions domestiques. Ainsi, la comptabilisation nationale de l'empreinte (intégrant les émissions importées) devrait viser une robustesse et fiabilité comparables à celles de l'inventaire, pour une bonne prise en compte dans la Stratégie Nationale Bas Carbone.
3			Concernant la mobilisation des consommateurs. Il est essentiel : a. De proposer un système d'information harmonisé, permettant de comparer facilement l'empreinte carbone de différents produits et services pour guider le choix des consommateurs. b. De souligner le fait que le carbone ne peut être le seul indicateur de la qualité globale d'un produit ou d'un service, et qu'il est donc essentiel d'intégrer dans l'information du consommateurs les données concernant les autres impacts clés (sur l'eau, la biodiversité, les droits humains, etc.) C'est à cette condition que les consommateurs pourront s'engager sereinement, sans craindre que leurs choix de réduire leur empreinte carbone, ne se traduisent par l'aggravation d'autres effets préjudiciables à l'environnement ou à l'équité sociale. c. De formuler un nouveau narratif précisant ce que doit être la consommation responsable face au changement climatique, à la dégradation de la biodiversité et à l'aggravation des inégalités.



4		<p>Cadre juridique européen pour arrêter et inverser la déforestation mondiale provoquée par l'UE</p>	<p>Concernant les stratégies de lutte contre les émissions importées et notamment la stratégie européenne de lutte contre la déforestation importée, il est urgent de compléter ce dispositif en adoptant les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Augmenter l'utilisation du bois pour la construction, l'emballage, etc. en remplacement de produits moins efficaces en carbone. b. Renforcer l'exigence de garanties concernant la façon dont les produits forestiers ont été exploités afin de réduire l'impact sur la biodiversité, les humains et le carbone. Cela impose de prendre en compte les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> i. L'adoption des critères HVC (Haute Valeur de Conservation) dans les projets d'exploitation forestière. ii. L'interdiction sans exception de plantation sur des tourbières (en particulier du fait que ces écosystèmes particuliers constituent des stocks de carbone colossaux). iii. Refuser la conversion des écosystèmes naturels. iv. Respecter le consentement libre informé et préalable des peuples autochtones potentiellement impactés par la mise en exploitation des espaces forestiers. v. Respecter les lois locales du travail et les règlements et normes de l'Organisation internationale du travail. <p>Ces garanties doivent être vérifiées par des dispositifs d'audit et d'évaluation indépendants qui couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur et améliorent les procédures de recours, leur transparence et le règlement des litiges.</p> <ul style="list-style-type: none"> c. Au-delà développer les dispositifs de paiement pour services environnementaux permettant aux exploitants forestiers, où qu'ils soient, de mettre en œuvre des modalités de gestion vraiment durable des espaces forestiers.
---	--	---	--

SOMMET CLIMATE CHANCE EUROPE

07-08 mars 2022

#SCCE2022



5		Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières de l'Europe	Concernant le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières de l'Europe (MACF). Les participants reconnaissent l'intérêt, par principe, de ce dispositif, mais invitent à la fois à la plus grande prudence dans l'élaboration des mesures de mise en œuvre pour en éviter les effets pervers. Il devient impératif de disposer d'une méthode de calcul fiable des contenus carbone des biens concernés par le MACF de façon à ce que le mécanisme taxe les produits importés au plus juste.
---	--	---	--